

quelles se révèle le langage vulgaire lyonnais au ^{xiii}^e siècle, participant de la langue d'oïl et de la langue d'oc, comme notre pays tient du nord et du midi.

Dernièrement, en compulsant avec M. Guigue, aux Archives de Paris, les titres du Bourbonnais, parmi lesquels se trouvent mêlés un grand nombre de titres de la Dombes, le hasard nous fit découvrir le testament de Guichard, seigneur d'Oingt, en Lyonnais, de Iconio, chevalier, et d'où résulte la preuve, sans réplique, que Marguerite, prieure de Polleteins, était sa fille ; ce qui fait tomber devant ce fait irrécusable tout ce qui a été si compendieusement écrit, soit en Savoie, soit en France, pour montrer que Marguerite, prieure de Polleteins, était originaire de Duyn, en Savoie, près d'Annecy. Ainsi se trouve vérifiée ce qui avait été soupçonné par M. Péricaud, dans ses Variétés historiques et littéraires, à savoir que Marguerite, prieure de Polleteins, était de la famille des seigneurs d'Oingt en Lyonnais.

Le testament de Guichard, seigneur d'Oingt, qui existe aux Archives de l'Empire, au registre P. 1360, cote 888, est du jeudi, jour de la fête de saint Jacques et de saint Christophe, de l'année 1297 (vieux style). L'année en nos pays commençait alors à Pâques. (Voir la note B.)

Voici les dispositions de ce testament, relatives à ses filles et particulièrement à Marguerite prieure de Polleteins :

— « Item Katherine filie mee mille libras viennenses semel jure institutionis et pro ipsa maritanda semel do, lego etc. » — Item. Ysabelle et Agneta, filiabus meis, videlicet Ysabelle moniali de Aly, et Agnete que debet esse monialis ejusdem loci, centum solidos annue pensionis ad vitam earumdem do lego, etc. — « Item. MARGARITE, FILIE MEE, MONIALI ET PRIORISE MONASTERII DE POLOTEYNS, centum solidos annui redditus, ad vitam suam tantum, jure institutionis do, lego ; et volo et precipio quod post mortem dicte Margarite assidentur quinquaginta solidi viennensium censuales pro anniversario meo perpetuo in dicto conventu de Poloteyns, etc. » Item conventui et priorisse de Poloteyns sexaginta solidos viennensium pro una pidancia, etc.

La mère de Marguerite d'Oingt s'appelait aussi Marguerite, elle n'était pas encore morte en 1297. — Guichard d'Oingt, testateur, institue pour héritier ses deux fils : Guichard, qui était déjà chevalier, et Louis. Il prie Henri de Villars, archevêque de Lyon, d'aider ses deux fils de ses conseils et de veiller à l'exécution de son testament.

L'on voit par la publication du testament de Guichard d'Oingt qu'il était